

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE

2022

Présents : Mesdames DAUBREGE – LEMAIRE – SFREDDO – VANDENBUSSCHE –
ARBONNIER – CONTESSE – FLAMME.

Messieurs SERPILLON – LEMOINE – HARNOULD – DEMEURE -
ABDALLAG

Pouvoirs : Monsieur BOULEAU donne pouvoir à madame LEMAIRE

Excusés : Messieurs MOUILLIERE – SUEUR

Tout d’abord, monsieur le Maire remercie, avec beaucoup d’émotions, les membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal, pour les marques témoignages et soutiens apportés, lors du décès de son épouse.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance,

Madame Karine VANDENBUSSCHE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande à madame SYMOENS de faire un rappel concernant les nouvelles mesures à appliquer, depuis le 1^{er} juillet 2022, pour les réunions de Conseils Municipaux.

Après ce rappel, le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2022 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

Décision Modificative

Madame SYMOENS explique qu’il est nécessaire d’effectuer une décision modificative pour le mandatement de la facture relative aux dépenses d’éclairage du stade, en investissement. Elle précise qu’il est souvent nécessaire de faire des virements de crédits pour clore les écritures comptables en fin d’exercice.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à procéder à établir les décisions modificatives nécessaires pour clore l'exercice comptable.

Passage de la nomenclature comptable M14 à la M57
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Julien VERHAEGHE, nouveau percepteur. Celui-ci exerce ses fonctions sur Fourmies et Hautmont. Lors de cet entretien, monsieur VERHAEGHE a sollicité monsieur le Maire et madame SYMOENS pour migrer vers la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Cette procédure sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. Le trésor public d'Hautmont va fermer ses portes en 2023 et notre collectivité sera gérée par le trésor public d'Avesnes/Helpes. C'est pourquoi, il serait plus simple de faire la transition, dès 2023, en collaboration avec les services d'Hautmont.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le passage de la nomenclature comptable M14 à la M57, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Projet de modification du RIFSEEP
--

Madame SYMOENS rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nomination au grade d'agent de maîtrise, de madame POLVENT Sabrina. Actuellement, ce grade ne figure pas dans les tableaux repris sur la délibération en vigueur du régime indemnitaire. Il est donc nécessaire d'intégrer ce grade en y indiquant le décret qui s'y rapporte par le biais d'une nouvelle délibération. Celle-ci doit être validée par le comité technique paritaire du Centre de Gestion. La saisie du comité a été effectuée le 25 novembre dernier. Dès la réponse du Centre de Gestion et dans l'éventualité d'une réponse favorable, il sera nécessaire de mettre au vote cette nouvelle délibération.

℞ Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour régler les dernières factures et percevoir les soldes de subventions relatifs aux travaux « phase rénovation » de l'école. A ce jour, la situation est toujours identique, malgré l'intervention du percepteur auprès de l'architecte. Le Maître d'Oeuvre indique aux entreprises que la responsabilité serait imputable à la commune. La Collectivité est toujours en attente des dernières factures. Le maire a donc demandé aux entreprises de se manifester auprès de l'architecte.

Pour le prêt relais, nous avons honoré le remboursement de 200 000 €, le 1^{er} novembre dernier. Nous avons obtenu un avenant d'une année, au taux de 0,90 % pour le solde de 160 000 €. Le taux initial était de 0,80 %.

℞ Monsieur le Maire rappelle le courrier commun avec le maire d'Hautmont, envoyé aux services du Département. Le 16 décembre prochain à 9 h 30 mn, une réunion est programmée en mairie, avec ces services. Ils vont proposer un projet technique pour le secteur de Wagnories. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, disponibles, à participer à cette rencontre. Madame LEMAIRE indique que le dernier accident concernait un véhicule qui se dirigeait vers Limont-Fontaine. Celui-ci a coupé la route, heureusement les occupants des véhicules étaient blessés légèrement.

℞ Madame LEMAIRE relate le mail, reçu ce jour, émanant de la CAMVS ; Une enquête visant à recueillir l'avis de la population pour que des permanences de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, soient faites en mairie, a donné un résultat positif. Cette proposition est très intéressante pour notre commune. Nous sommes régulièrement interrogés pour des compétences qui relèvent de la CAMVS. On va donc organiser cette mise en place de permanences.

R Madame LEMAIRE

Intervention sur le dossier de tri des déchets en cours faisant débat au sein de la C.A.M.V.S. et des 3 autres EPCI.

Les 4 EPCI de l'Avesnois (la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre – la Communauté de Communes du Pays de Mormal - la Communauté de Communes Cœur Avesnois - la Communauté de Communes Sud Avesnois) ont via le SMIAA la compétence en matière de traitement et de valorisation des déchets. Elles exercent la prestation de tri par le biais d'un marché public dont le titulaire esy Recyclage de Vallées se terminant au 31/12/2022

Mais le principe d'insécabilité ne permet pas de dissocier les 2 compétences : la compétence traitement doit nécessairement inclure la compétence de tri

Une autre exigence s'ajoute : l'Extension des Consignes de Tri des plastiques est obligatoire pour les collectivités à compter du 01/01/2023 : par exemple le pot de yaourt sera également recyclé

La CAMVS a organisé une réunion le 14/11/2022 de présentation par le SIAVED aux élus communautaires vers lequel l'exécutif de la CAMVS, et l'Etat s'orientent.

Le 15/11/2022 la délibération concernant ce sujet a été retirée par le président de la CAMVS

Le 28/11/2022 la CAMVS a organisé une réunion animée par madame Decottignies, Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord et par madame Simon, Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe pour informer, communiquer et répondre aux interrogations des élus communautaires

La procédure préconisée par l'Etat serait :

- La dissolution du SMIAA
- La reprise de la compétence traitement par chaque EPCI
- L'adhésion au SIAVED pour le traitement /tri qui induit le traitement, les déchetteries et son personnel

Le SIAVED, Syndicat en comparaison du SMIAA pour le territoire du Valenciennois a obtenu l'agrément CITEO labellisé par l'Etat pour répondre à ces exigences bien qu'il

n'ait pas de centre de tri : la construction du centre de tri de Douchy les Mines est remise en question et dénoncée par deux associations de défense de l'environnement. Nous avons un centre de tri sur notre territoire Recyclage des Vallées mais il peut être labellisé Citéo s'il a le contrat de tri. Pour avoir le contrat de tri les EPCI doivent lancer un appel d'offres

A savoir aussi le concurrent de RDV pour le SIAVED est la multinationale SUEZ.

La question est quel est véritablement le coût pour adhérer au SIAVED : en effet le SIAVED devrait absorber les besoins en investissement des incinérateurs, de la construction d'un grand centre de tri, du financement de la nouvelle chaîne de tri, des quais de déchargement, de la dépollution du site, des études complémentaires obligatoires auxquels devront participer toutes les EPCI adhérentes : nous ne sommes plus là à 1 million de subvention perdu par CITEO (si nous poursuivons avec un centre de tri non labellisé CITEO)

Les 12 entreprises PME sont impactées également et des emplois menacés

Ce dossier fait polémique et divise les élus communautaires

R Madame DAUBREGE dit que la distribution des colis de fin d'année pour les Séniors, aura lieu, le samedi 17 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more compact and stylized, while the one on the right is more elongated and fluid.

